

Chers parents,

Nous sommes heureux de vous présenter l'A.D.N, l'Amicale des Parents d'Elèves de l'Ecole du Nord ou l'Amicale du Nord, qui succède à l'A.P.E. Vous pouvez nous joindre via Facebook et sur le email suivant : amicaledunordedn@gmail.com. Vous trouverez ci-dessous sa charte.

Article 1 - Objet de l'Amicale

L'Amicale des Parents d'Elèves de l'Ecole du Nord (ADN) n'adhère à aucune Fédération. Elle a pour but : - d'accueillir les nouvelles familles,

- de veiller en coopération avec la Direction de l'établissement à la défense des intérêts matériels et moraux des élèves,
- de contribuer à la réflexion et de porter la parole des familles auprès des instances de coéducation que sont les Conseils d'Ecole, d'Etablissement, CESC, CHSCT, ...
- d'apporter le regard parental, une aide et une contribution à l'Equipe de direction au sein des groupes de consultation proposés sur le périscolaire, les uniformes, les thèmes d'actualité...
- de proposer et d'organiser au bénéfice des élèves et des familles des manifestations exceptionnelles.
- d'assurer un lien avec le Comité Gestionnaire des Parents d'Elèves de l'Ecole du Nord (AEN)

Article 2 – La Qualité de membre de l'Amicale

Tous les pères, mères, tuteurs disposant de l'autorité parentale d'un élève fréquentant L'Ecole du Nord sont membres de l'Amicale à titre gratuit. L'Amicale s'interdit toute discrimination, veille au principe de neutralité et de laïcité. La qualité de membre se perd quand celui-ci n'a plus d'enfant dans l'établissement.

Article 3 – Fonctionnement de l'Amicale:

Les membres de l'Amicale élisent chaque année leurs 36 représentants à l'occasion des élections de Parents d'élèves au Conseil d'Ecole et Conseil d'Etablissement. Ces représentants élus, au maximum un par famille, constituent le Conseil de l'Amicale jusqu'à l'élection suivante qui se tient en octobre.

Dans les 2 semaines qui suivent l'élection, le Conseil désigne parmi les représentants élus les parents qui participeront aux différents groupes de concertation et élit son Bureau composé d'un Président, Vice-Président, Trésorier, Vice-Trésorier, Secrétaire et Secrétaire adjoint. Il est souhaitable que le Président soit membre du Conseil d'établissement, instance de vote et d'avis sur nombre de questions de coéducation.

Les élus du Bureau sont les interlocuteurs privilégiés de l'Equipe de direction de l'EDN. La communication externe de l'Amicale est sous la responsabilité de son bureau.

Le Conseil de l'ADN se réunit en plénière au moins trois fois par an pour faire le point sur les différents travaux et les actions conduites, et pour planifier les suivantes. Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu adressé à l'ensemble des élus du Conseil.

Article 4 – Ressources

Dans le cadre d'une convention entre l'Amicale Du Nord (ADN) et l'Association Gestionnaire des Parents d'Elèves (AEN) :

- un local pourra être mis à disposition de l'ADN pour ses réunions et l'accueil des familles
- un service spécial au sein de la comptabilité de l'Ecole du Nord sera mis à sa disposition. Il sera audité chaque année au même titre que toute la comptabilité de l'Ecole du Nord. Les ressources de l'Amicale proviendront de dons, de subventions, des ventes et bénéfices des actions menées.
- le Président de l'Amicale sera invité à titre consultatif aux réunions du CDAEN.

Le bureau élu au sein des parents du Comité de l'ADN est composé de :

Ariane HERVE-GUERET Présidente, Valérie PIRIOU, Vice-Présidente, Hélène PROD'HON, Trésorière, Sandra ROGERS, Vice-Trésorière, Laurence CHAROY, Secrétaire, Amandine LECA, Vice-Secrétaire.

L'Equipe des Parents de l'ADN